

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce quatrième jour de décembre 2019 (04/12/2019) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault      Marlène Doucet      Lucie Geoffrion  
Serge Trudel          Micheline Demers      Gaétan Beauchesne  
Est absent : Robert Tessier

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire- trésorière, est aussi présente.

**Résolution 2019-12-168**      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Serge Trudel  
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2019.
4. Calendrier des séances du conseil année 2020.
5. Présentation des comptes.
6. Adoption des prévisions budgétaires – Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice.
7. Achat de publicités en commun.
8. Politique familiale de la MRC de Mékinac.
9. SPA Mauricie – Offre de service.
10. Salaire et conditions de travail de la secrétaire-trésorière adjointe.
11. Avis de motion et dépôt de projet d'un règlement.
12. Demande de partenariat financier – École secondaire Paul-Le-Jeune.
13. Corporation Transport Adapté Mékinac.
14. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
15. Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.
16. Congé des Fêtes.
17. Varia
  - a. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.
18. Période de questions.
19. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-169**      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 novembre 2019

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 novembre 2019 tel que rédigé.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-170**      Calendrier des séances du conseil  
année 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Demers appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu ce qui suit :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **19h** :

<b>08 janvier (2e mercredi)</b>	<b>08 juillet (2<sup>e</sup> mercredi)</b>
<b>05 février</b>	<b>05 août</b>
<b>04 mars</b>	<b>02 septembre</b>
<b>1er avril</b>	<b>07 octobre</b>
<b>06 mai</b>	<b>04 novembre</b>
<b>03 juin</b>	<b>02 décembre</b>

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-171**      Présentations des comptes

**ATTENDU** que pour l'approbation des comptes à payer du mois de novembre 2019 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Marlène Doucet

et résolu que des comptes au montant 97 569.09 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 97 569.09 \$ sont disponible en date du 04 décembre 2019.

Sylvie Genois

Secrétaire-trésorière

**Point 6 - Adoption des prévisions budgétaires – Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice –**  
Reporté à une séance ultérieure.

**Résolution 2019-12-172**      Achat de publicités en commun

**ATTENDU** que les municipalités et la MRC sont fortement sollicitées pour l'achat de publicité dans les journaux;

**ATTENDU** qu'une publicité commune d'une page a un plus grand impact qu'une publicité individuelle;

**ATTENDU** que l'achat regroupé de publicité génère une économie pour les municipalités.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Serge Trudel

et résolu de procéder à l'achat de publicité commune lorsque nos journaux locaux élaboreront des cahiers spéciaux tel que celui de Noël et de diviser le coût de la facture en onze, soit les dix municipalités et la MRC.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-173** Politique familiale de la MRC de Mékinac

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Mékinac est devenue «MRC Amie des enfants (MAE)» le 11 mai dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'il y avait obligation de revoir la politique familiale adoptée en 2010 afin de l'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux modèles de familles d'aujourd'hui.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Beauchesne, appuyé par Lucie Geoffrion, et résolu d'adopter la politique familiale, telle que présenté, ayant pour mission de fournir aux élus, aux décideurs, aux acteurs du développement de Mékinac, un guide, un cadre de référence sur des sujets et actions susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles et qui vise à :

- Maintenir et développer le réflexe famille dans toutes les prises de décisions municipales et organisationnelle;
- Maintenir, adapter et améliorer la qualité des services municipaux s'adressant aux familles;
- Favoriser les relations avec les familles, ainsi qu'avec la municipalité et ses services;
- Offrir un milieu de vie sécuritaire, où il fait bon vivre pour les familles;
- Encourager les initiatives provenant du milieu et qui sont orientées vers la famille.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-174** SPA Mauricie – Offre de service

**ATTENDU** l'offre de service de SPA Mauricie proposant de prendre en charge et d'appliquer la réglementation sur la garde des animaux pour une durée de 4 ans se terminant le 31 décembre 2023, renouvelable automatiquement à échéance.

Il est proposé par Serge Trudel  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu ce qui suit :

- d'accepter cette offre de service de SPA Mauricie;
- d'autoriser le paiement de l'entente de service de 2 000 \$;
- d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer cette entente de service;
- de nommer SPA Mauricie fonctionnaire désigné en application du règlement numéro 2008-06-07.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-175** Salaire et conditions de travail de la secrétaire-trésorière adjointe

**ATTENDU** la demande de rajustement salariale de Ninon Fortier, secrétaire-trésorière adjointe et commis à la comptabilité.

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu ce qui suit :

- d'accorder une augmentation salariale de 4 %;
- la municipalité contribuera pour 6,785% de son salaire brut dans un régime épargne retraite et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

-Adoptée-

Gaétan Beauchesne, conseiller par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 012-2019 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire, de désinfection par rayonnement ultraviolet;
- dépose le projet de règlement numéro 012-2019 intitulé entretien des systèmes de traitement tertiaire, de désinfection par rayonnement ultraviolet.

**Résolution 2019-12-176** Demande de partenariat financier –  
École Paul-le-Jeune

**ATTENDU** la demande de partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'école secondaire Paul-le-Jeune.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu ce qui suit d'autoriser la dépense de 100 \$ pour l'achat de  
1 /2 page de publicité dans l'album des finissants 2019-2020.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-177** Corporation Transport Adapté Mékinac

Il est proposé par Serge Trudel  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu ce qui suit :

- que la municipalité mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2020;
- d'adopter les prévisions budgétaires 2020 de la Corporation au montant de 161 831.44 \$;
- d'adopter le montant de la cotisation annuelle de 1 034.59 \$.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-178** Rapport de l'inspecteur en  
environnement et bâtiment – Permis

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Micheline Demers  
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en  
environnement et bâtiment pour le mois de novembre 2019.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-179** Travaux dans le cadre du programme  
d'aide à la voirie locale

**ATTENDU** que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition Serge Trudel, appuyée par Gaétan Beauchesne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, approuve les dépenses de 29 474.56 \$ relatives au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

-Adoptée-

**Résolution 2019-12-180** Congé des Fêtes

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23  
décembre 2019 au 05 janvier 2020 inclusivement.

-Adoptée-

**Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres  
du conseil.**

Robert Tessier et Serge Trudel.

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé par Gaétan Beauchesne. Il est 19 heures 15.

\_\_\_\_\_  
Guy Dessureault, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

*« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »*